

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**

Le 13 janvier 2020 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Marie-Hélène DAUCÉ, Maire.

Présents : Marie-Hélène DAUCÉ ; Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Armel LEMÉTAYER, Johanna PORTES, Jean-Claude BERGOUGNAN (adjoints) ; Hervé GUÉRIN, Arnaud BOUFFORT (conseillers délégués) ; Louissette LECHAUX, Corinne LE ROCH, Thierry ROLLAND, Sylvain GUINARD, Alexis DECOMMUNIER, Christophe LORRET, Christine DE LA ROCHEBROCHARD, Jean-Yves BAZIN, Marie-Paule PRIÉ, Serge AUBERT, Marie-Claude CHEVILLON, Elaine FROTIN, Patrice GOUALLIER.

Absents ayant donné procuration : Christine ROUSSIN, (procuration à Corinne LE ROCH), Christiane JARNIGON, (procuration à Manuel DE OLIVEIRA), Éric ROUAULT (procuration à Thierry ROLLAND), Florence GAUDEMER (procuration à Hervé GUÉRIN), Jeannine DUPUIS (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ),

Absente : Béatrice SCRUIGNEC.

Secrétaire de séance : Christine DE LA ROCHEBROCHARD.

En ouverture de séance, une présentation des travaux de rénovation et d'extension du Collège Jacques Prévert est proposée aux membres du Conseil municipal, en présence de M. Franck PICHOT, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'éducation et de la jeunesse, de M Gilles FLEITOUR et de M. Eric BOSCHER, respectivement Responsable du service de conduite d'opération et Conducteur d'opération à la Direction des Bâtiments du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Les travaux engagés au Collège de Romillé sont de grande envergure et doivent permettre, à terme, l'accueil de 700 élèves dans cet établissement. Il s'agit également de procéder à des travaux de réhabilitation et de mises aux normes portant entre autres sur les locaux de restauration, les espaces extérieurs, les réseaux électriques, le désamiantage des locaux créés avant 1970 et l'amélioration de l'isolation par l'extérieur. Les travaux ont démarré fin juin 2019. Ils doivent se terminer en août 2021. Le coût de l'opération est de 7 millions d'euros TTC. Mme le Maire fait part du regret de la Commune que les travaux n'aient pas compris la réalisation d'une cuisine centrale, qui aurait pu permettre la mutualisation des services de restauration des différentes écoles de Romillé, voire de celle de Langan.

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 ET 16 DÉCEMBRE 2019**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 décembre dernier. Il est approuvé à l'unanimité. Elle donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre dernier. Celui-ci n'appelle pas d'observation particulière si ce n'est une interrogation de M. Serge AUBERT quant à l'affectation des 100 000 € accordés par le Département pour la réalisation des courts de tennis à Romillé. Il est précisé que l'objet de ce crédit est la reconstruction des deux terrains extérieurs pris par le Département pour l'extension du Collège. Ce procès-verbal est également approuvé à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget**

Il est prévu que le budget prévisionnel 2020 de la Collectivité soit soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal le 2 mars prochain. Dans cette attente, il est néanmoins possible pour le Conseil municipal d'ouvrir de nouveaux crédits d'investissement, dans la limite du quart de ceux ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette). Sur proposition de l'exécutif, le Conseil municipal accepte dans ce cadre, à l'unanimité, d'ouvrir des crédits d'investissement pour permettre notamment l'achat d'un bien immobilier et l'engagement des marchés conclus pour la construction des futurs courts de tennis extérieurs.

### **Décisions modificatives concernant des budgets annexes**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires qui lui sont proposées concernant les budgets annexes 2019 « parc d'activités », « lotissements de Montmuran et du Grand Clos » et

« panneaux solaires ». Il s'agit essentiellement de modifications techniques relatives à des écritures de stock ou d'actif.

### Mise en place d'un service de paiement en ligne

Au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Commune de Romillé doit être en mesure de proposer aux usagers de ses services publics de s'acquitter du coût de ces derniers en ligne. Afin de respecter cette obligation, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'offre de paiement « PayFIP » proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFip). Ainsi, dès lors que ce mode de paiement sera activé, les utilisateurs des services proposés par la Collectivité, tels le service de restauration scolaire, les accueils de loisirs et les accueils périscolaires, les locations des salles, etc..., pourront payer leur participation par internet, via le site sécurisé de la DGFip.

### Réhabilitation et mise aux normes de la salle culturelle du Pré Vert

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet définitif de réhabilitation et mise aux normes de la salle culturelle du Pré Vert, dont les travaux, évalués à près de 340 000 € HT, sont prévus d'être réalisés de la mi-avril à la fin mai 2020. Pour mémoire, l'opération prévoit le remplacement des systèmes d'éclairage, de ventilation et de climatisation, le remplacement du bardage extérieur de la façade sud (à l'identique) et du parquet de la grande salle, ainsi que la mise aux normes d'accessibilité de l'équipement. En même temps, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à déposer pour ce projet les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, et également à lancer la consultation des entreprises afférente, suivant une procédure adaptée. Un fonds de concours va être sollicité auprès de Rennes Métropole pour cette opération, d'un montant égal à 40 % de son coût total.

### Cession d'un terrain à bâtir – Résidence du Grand Clos

Une erreur s'est glissée dans la délibération n° 2019-083 du 2 septembre 2019, concernant le prix de vente total, à M. et Mme DEMAY, du lot n° 1 du petit lotissement du Grand Clos. Malgré l'évidence de l'erreur matérielle, et à la demande de l'étude notariale en charge de la rédaction de l'acte de vente, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa décision de vendre ce lot, d'une superficie de 655 m<sup>2</sup>, à M. et Mme DEMAY, au prix de 135,00 € TTC le m<sup>2</sup> soit au prix total de 88 425,00 € TTC.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal est informé :

- ◆ des différentes renonciations au droit de préemption urbain dont dispose la Commune intervenues depuis le précédent Conseil municipal. Il s'agit pour la plupart de ventes de terrains sur la ZAC de la Houltais.
- ◆ des marchés passés :
  - avec M. Bruno JOUANNY, architecte à Gévezé, pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à divers travaux de rénovation dans les écoles publiques. Le montant de ce marché s'élève à 7 000,00 € HT.
  - avec l'entreprise FILLAUT – ZA Hôtel Neuf à Irodouer pour le lot 5 (menuiseries bois) des travaux de rénovation de la boucherie et d'aménagement de deux logements sociaux à l'étage. Le montant du marché est de 27 494,68 € HT

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ◆ Éco-garde : Mme le Maire fait savoir qu'elle a reçu le bilan d'activités 2019 de l'Éco-Garde qui intervient depuis cette année sur le territoire communal. Il sera communiqué aux membres du Conseil municipal lors de leur prochaine réunion.
- ◆ Agenda : Mme le Maire informe les membres de l'Assemblée des réunions et des événements susceptibles de les intéresser. Elle rappelle la cérémonie des vœux de Rennes Métropole le 14 janvier prochain et celle des vœux au personnel communal, le vendredi 17 janvier. La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 10 février. Elle comprendra notamment le débat d'orientations budgétaires, dans la perspective d'un vote du budget prévisionnel le 2 mars. Mme le Maire rappelle enfin la date du premier tour des élections municipales, à savoir le 15 mars 2020.